

Le point sur les travaux du Haut Conseil pour le climat

Installé par décret en mai 2019, le Haut Conseil a pour mission :

- **D'évaluer** la cohérence de la **stratégie bas-carbone** avec les objectifs fixés
- **D'alerter** si la stratégie n'est pas mise en oeuvre correctement
- **De recommander des actions** correctrices le cas échéant
- **D'émettre des avis indépendants et objectifs** sur l'action climatique du gouvernement
- **D'éclairer les débats** de manière neutre sur les questions climatiques

Le HCC peut être saisi pour rendre un rapport sur des questions liées
(par le Gouvernement, l'Assemblée nationale, le Sénat, ou sa propre initiative)

Haut Conseil pour le climat

Corinne Le Quéré



Marion Guillou



Benoit Leguet



Katheline Schubert



Michel Colombier



Céline Guivarch



Jean-Marc Jacovichi



Laurence Tubiana



Alain Grandjean



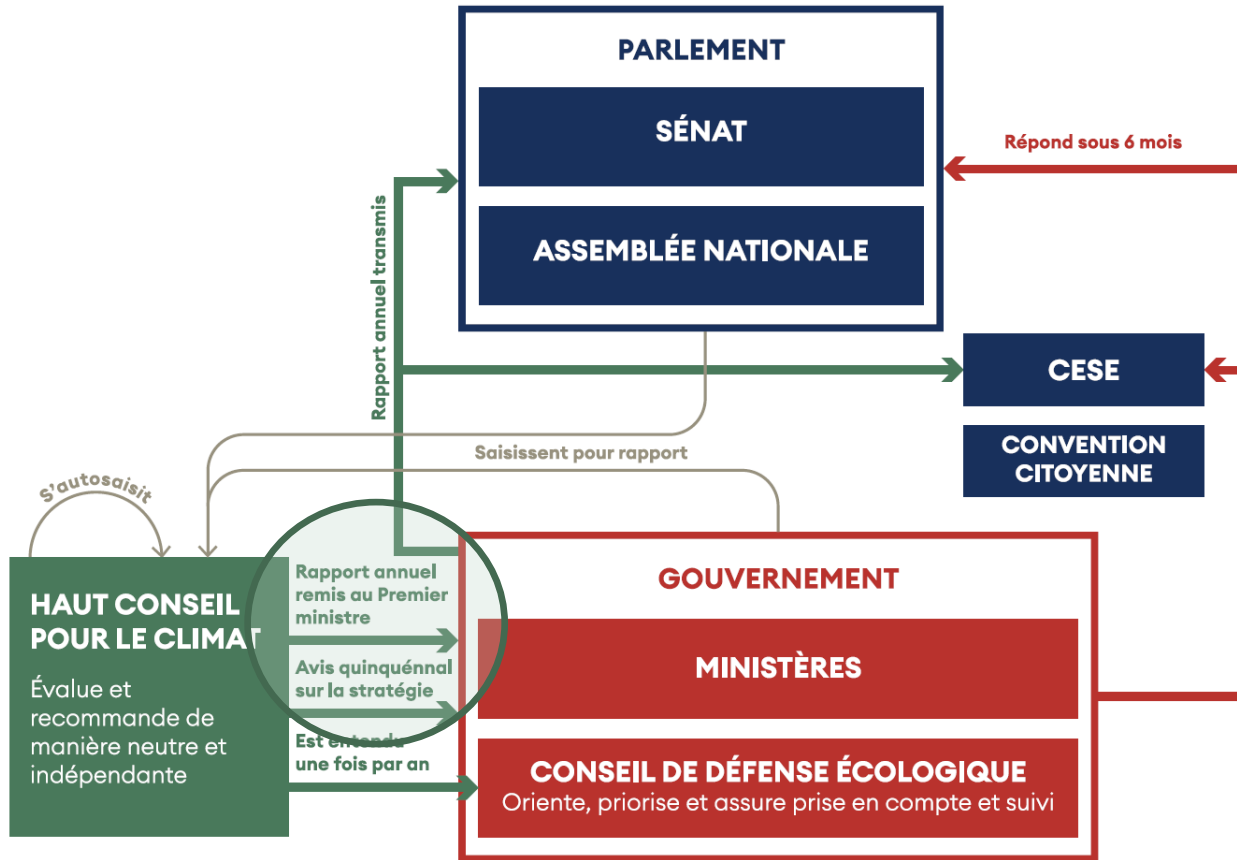
Valérie Masson-Delmotte



Jean-François
Soussanna



+ 2 nouveaux membres
+ 6 personnes en poste



Rapport annuel avant le 1^{er} juillet

- Le respect de la trajectoire des émissions
- La mise en œuvre des politiques et mesures par l'État et les collectivités locales
 - réduire les émissions
 - développer les puits de carbone
 - réduire l'empreinte carbone
 - développer l'adaptation (dans un second temps)
- L'impact socio-économique et environnemental de ces actions

Tous les 5 ans

- Évaluation de la SNBC
- Avis sur projets SNBC et budgets carbone

**AGIR EN COHÉRENCE
AVEC LES AMBITIONS**

Avis sur les objectifs fixés (projet de SNBC2)

« neutralité carbone en 2050 »

L'objectif de neutralité carbone en 2050 est cohérent avec l'accord de Paris, mais il ne couvre pas l'entière responsabilité de la France

Pour le renforcer :

- Inscrire les budgets carbone dans la loi.
- Intégrer les transports internationaux à l'objectif de neutralité carbone.
- Proposer une stratégie et des mesures supplémentaires pour maîtriser l'empreinte carbone, qui inclut les émissions importées.

Plusieurs pays considèrent un objectif de neutralité carbone vers 2050

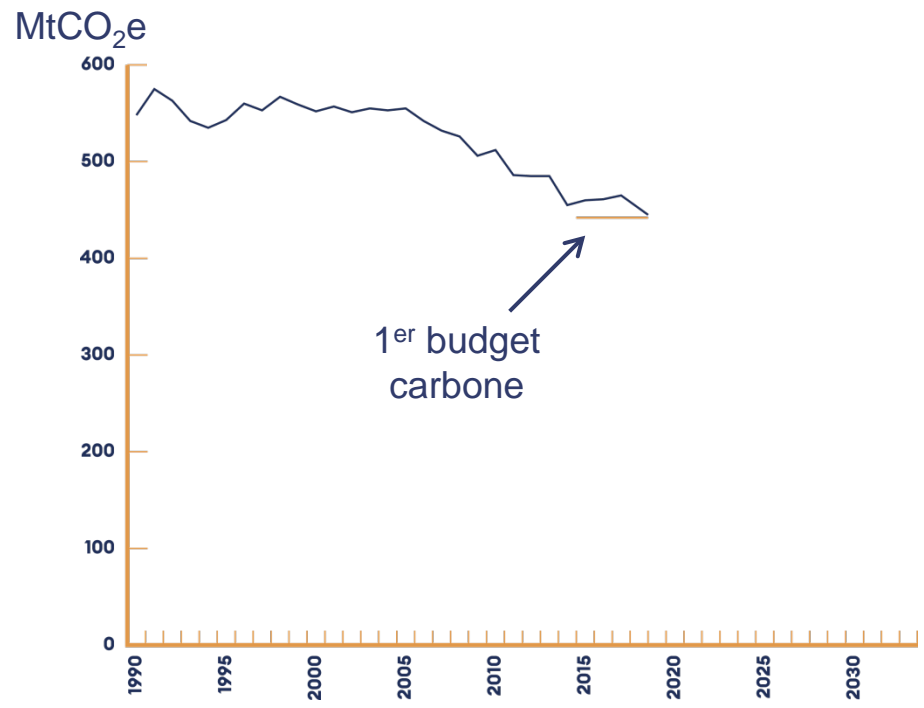
les objectifs varient

tous sauf l'UE sont accompagnés d'un comité indépendant qui fait des évaluations et donne des avis

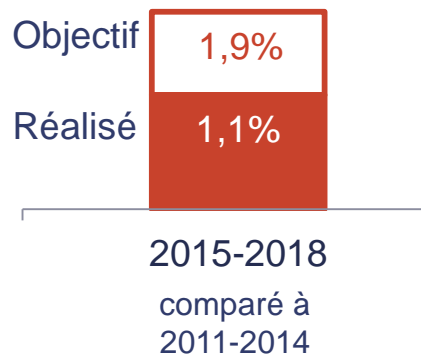
	Objectif CO2 ou GES ?	Date	Statut légal	Utilisation de crédits internationaux permise ?	Transports internationaux inclus ?
Objectif de la France	GES ●	2050	Projet de loi énergie-climat 2019	Non permise ●	Exclus ●
Objectifs neutralité en cours de considération					
Union européenne	GES ●	2050	Proposé par la Commission européenne	Non permise ●	Incertain ●
Royaume-Uni	GES ●	2050	Introduit dans la loi le 12 juin 2019 ⁴⁶	Intention ⁴⁷ ●	Inclus ⁴⁸ ●
Nouvelle Zélande	Tous GES sauf le méthane biogénique ●	2050	Projet de loi zéro carbone présenté au parlement	Permise ●	Incertain ●
Californie	Incertain ●	2045	Décret	Incertain ●	Incertain ●
Suède	GES ●	2045	Loi	Permise ●	Exclus ●
Danemark	Incertain ●	2050	Loi	Incertain ●	Incertain ●
Norvège	GES ●	2030	Accord contraignant	Permise ●	Exclus ●

Constat sur l'atteinte des objectifs et les blocages

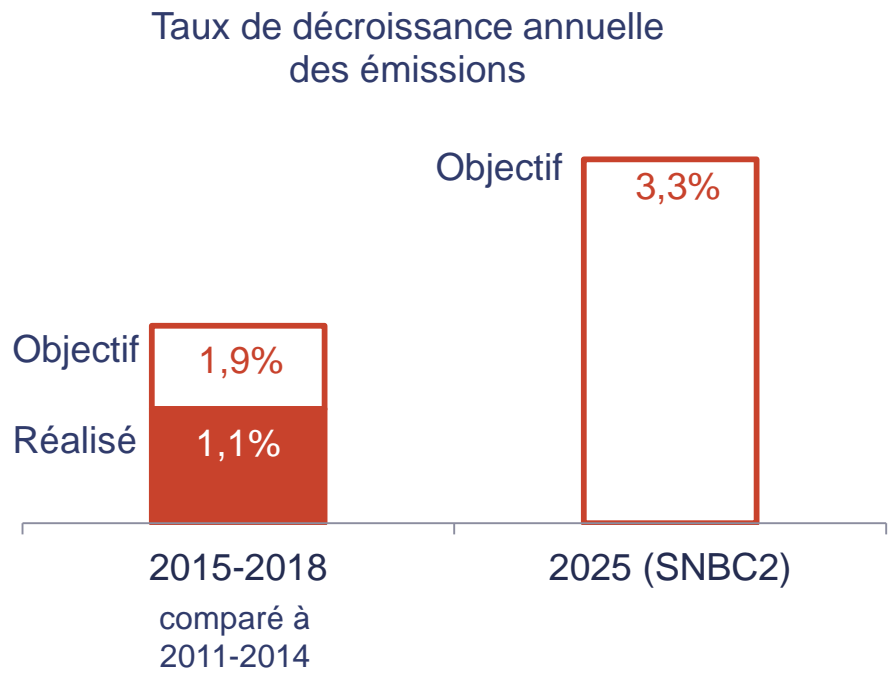
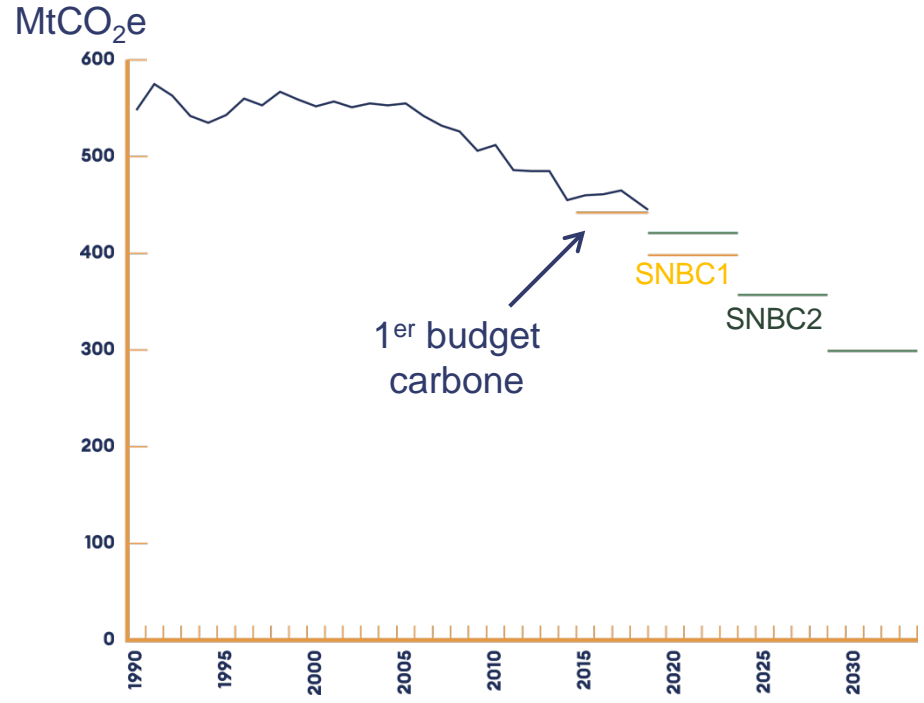
Les émissions baissent, mais pas assez vite le 1^{er} budget carbone n'a pas été respecté



Taux de décroissance annuelle
des émissions



Les émissions baissent, mais pas assez vite le 1^{er} budget carbone n'a pas été respecté et le rythme de baisse doit tripler d'ici 2025



Les lois hors climat ont un impact important sur les émissions qui n'est pas pris en compte

	Energie	Bâtiment	Transport	Agriculture	UTCATF	Industrie
LOM	X (demande mix)	X (habitat/tertiaire)	X		X (infrastructures)	
ALUR		X	X (étalement urb)		X (artificialisation)	
ELAN	X (demande bat)	X				X (matériaux)
EGALIM			X (distance appro)	X	X (chgt usage)	
Loi de Finance	X	X	X	X	X	X

Il n'y a pas de processus assurant la cohérence des politiques publiques avec la stratégie bas-carbone

Exemple du projet de Loi d'Orientation des mobilités :

- Pas de dispositif pour gérer l'impact GES aux différents stades de l'élaboration.
- Les enjeux GES ne sont pas quantifiés : leur prise en compte dans les arbitrages est donc marginale.
- La SNBC n'a pas constitué un cadre contraignant du fait de son statut juridique.
- Les objectifs, le scénario de la SNBC ne sont pas adaptés à un usage opérationnel.
- Quand des évaluations sont faites sur des projets d'infrastructure (VAN socio-économique), elles couvrent les effets directs mais pas les effets indirects et induits sur les autres secteurs et ne sont pas mises en perspective des budgets SNBC.

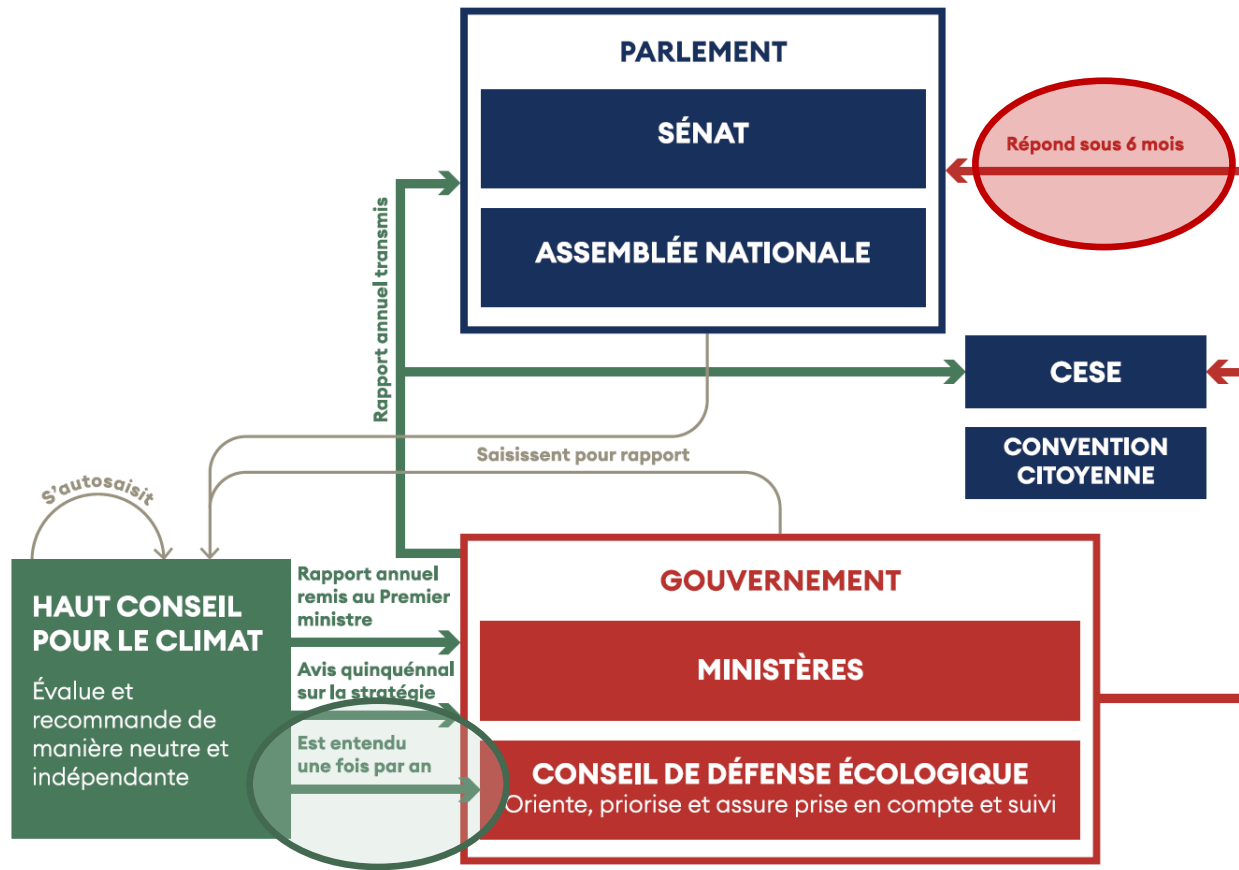
Recommandations

Mettre en place des outils pour soutenir les réformes

1. Assurer la compatibilité de chaque loi et de chaque grand projet avec l'objectif de neutralité carbone.
2. Intégrer le prix du carbone dans l'activité économique (dont la taxe carbone) de façon vigoureuse, efficace, juste et transparente.
3. Evaluer systématiquement l'impact des investissements réalisés et mesures prises sur les émissions de gaz à effet de serre.

Préparer la société et l'économie française à la neutralité

4. Soutenir l'emploi et l'économie à long terme en planifiant les changements structurels nécessaires.
5. Assurer une transition juste et équitable, en tenant compte des impacts sur les inégalités sociales et géographiques.
6. Harmoniser les politiques nationales, régionales et européennes en matière de climat.



Réponse suite au Conseil de Défense Écologique du 9 juillet 2019

Avis sur projets SNBC et budgets carbone

- Incorporation des transports internationaux à compter de 2022
- Non-recours aux crédits internationaux

Rapport annuel

- Evaluation des lois après 1 an (LOM, ELAN, loi hydrocarbures)
- Mandat au Conseil d'Orientation des Infrastructures

Retrait de certaines subventions sur l'aviation intérieure et le gasoil sur le transport routier.

Saisines du HCC

Quelles méthodes appliquer pour l'évaluation des grandes lois d'orientation et des politiques publiques ?

Comment l'action de la France pour le climat se situe-t-elle par rapport à celle d'autres pays ? (principalement bâtiments)

Quelle est l'empreinte carbone des produits que nous importons et comment la réduire efficacement ?

Projets HCC

Lettre sur le Pacte Productif

Rapport annuel 2020 préliminaire

- Intégration des problématiques d'adaptation
- Approche transversale à confirmer
- Approche sectorielle
 - Transports – identification des raisons du retard
 - Bâtiments – identification des problèmes de dispositifs
 - Agriculture – capacité de stockage
 - Industrie, énergie, déchets – suivi approfondi

AGIR EN COHÉRENCE **AVEC LES AMBITIONS**

Corinne Le Quéré, Présidente
Haut conseil pour le climat

La politique climat nationale en France

Plan Climat 2004-2012

- Stratégie de recherche pour diviser par 4-5 les émissions d'ici 2050

Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

- Diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050

Projet de loi relatif à l'énergie et au climat

- Remplace l'objectif Facteur 4 en 2050 la neutralité carbone
- Division des émissions par un facteur supérieur à 6

Loi Grenelle 1

- « Facteur 4 » à l'horizon 2050 par rapport à 1990

Loi Grenelle 2

- Décline les orientations de la loi Grenelle 1

Plan Climat 2017

- Neutralité carbone en 2050

Première SNBC

Première PPE

Projets de SNBC2 et de PPE2

2004

2009

2010

2015

2016

2017

2018

2019